

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 6 juillet 2011 à 21 heures

Présents : M. BORDES, Mme VIDAL, M. RAFFIÉ, Mme WEICK, Mme ANDRIEU, Mme BOISSERIE, Mme CAUTE, M. CANCELÉ, Mme CONTINI-DAROT, M. DE LAMARLIÈRE, M. DOURTHE, Mme FOUNAUD-VEYSSET, Mme GONZATO-ROQUES, M. MARQUIS, M. PATFOORT, M. SARRAZI, M. TEILLET.

Absents, Excusés : M. LABROUE qui a donné procuration à Mme WEICK, Mme PIGNON-VIVIER qui a donné procuration à Mme ANDRIEU.

Ordre du jour :

- Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- Transfert de l'école élémentaire
- Autres délibérations
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance en rappelant les divers points inscrits à l'ordre du jour. Il remercie les conseillers de leur participation et salue la présence de Mme LABORDE, Présidente de la Communauté des Communes.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - SDCI

Ce schéma est établi par Monsieur le Préfet suite à la loi de décembre 2010 relative à la coopération intercommunale et à son évolution. Il a pour but d'achever la carte communale du département, de la rationaliser et de la simplifier.

Madame LABORDE, Présidente de la Communauté des Communes Bastides et Châteaux en Guyenne, présente les caractéristiques de la communauté actuelle et les conséquences qu'apporterait le projet préfectoral qui prévoit un regroupement des Communautés des 4 cantons du Haut Agenais. Cet ensemble de 17 000 habitants conserverait sa spécificité rurale tout en apportant de nouveaux services (voirie, tourisme, sports, commerce et artisanat pour Monflanquin) pour une augmentation du taux d'imposition de 3% soit 5 € par habitant.

Après avoir remercié Madame LABORDE d'avoir répondu aux nombreuses demandes d'explications sur les nouveaux services, sur le coût, sur la représentation de chaque commune, sur le nouveau taux d'imposition, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le projet du SDCI présenté par Monsieur le Préfet. Votants 19, exprimés 13, voix pour 13, voix contre 0. La minorité indique valider le schéma départemental mais émettre une réserve sur le projet de fusion des 4 cantons.

TRANSFERT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle la lettre adressée à tous les administrés relative au projet de regroupement des écoles maternelle et élémentaire dans les locaux libérés du Collège. Malgré tous les avantages apportés aux élèves : locaux rénovés, plus d'espace, restauration sur place, salles d'évolution, etc..., les enseignants et les parents d'élèves de l'école maternelle ne souhaitent pas son transfert. Le projet proposé ainsi qu'annoncé ne concerne donc que le transfert de l'école élémentaire avec engagement de tout mettre en œuvre pour faire déplacer les antennes installées sur le château d'eau.

Monsieur le Maire propose donc d'acter ce transfert, de choisir le cabinet d'architecte chargé du suivi des travaux, d'arrêter le plan de financement de l'opération et de solliciter une subvention pour ces travaux.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de débattre sur le projet. Il est demandé de préciser la procédure choisie de consultation des cabinets d'architectes. Monsieur le Maire indique que compte tenu du coût estimé des travaux (550 000 € HT) et des taux habituels d'honoraires des architectes, la procédure

retenue a été celle de la procédure adaptée. 4 cabinets d'architectes ont été consultés, les 3 retenus pour la mission de diagnostic, car ils connaissent bien le dossier, et le cabinet local.

Il est demandé des précisions sur les démarches entreprises par rapport aux antennes. Monsieur le Maire réaffirme qu'il met tout en œuvre pour que ces antennes soient déplacées, les opérateurs en ont été informés.

La minorité regrette que la commission éducation ne se soit pas réunie depuis le 11 avril, qu'elle ne connaisse rien du projet et de son plan de financement et que Monsieur le Maire n'ait pas répondu à leur demande d'information du 24 juin. Monsieur le Maire répond avoir communiqué à M. DOURTHE la copie de la lettre de consultation des architectes dès la mi-juin sur laquelle apparaissait le nature du projet et son coût estimé. Les autres éléments demandés sont communiqués ce soir.

La minorité insiste sur le danger, qu'à leurs égards, représentent les antennes et sur le manque de discussions préalables. Monsieur le Maire rappelle que l'Organisation Mondiale de la Santé a suspecté des effets néfastes des téléphones portables mais pas des antennes, mais qu'il a quand même entrepris une action pour faire déplacer les antennes. Il réitère son engagement à tout mettre en œuvre pour l'obtenir.

Il indique également qu'il a assisté aux conseils d'écoles, reçu les représentants des parents d'élèves et de nombreux administrés. Il connaît donc les avis de toutes ces personnes.

Monsieur le Maire soumet cette délibération au vote du conseil en rappelant les principaux points : transfert de l'école élémentaire dans les locaux du collège, choix du maître d'œuvre, inscription des crédits budgétaires nécessaires à l'opération, demande de subvention au titre de la réserve parlementaire. La minorité demande à Monsieur le Maire si le vote peut s'effectuer à bulletin secret, accord de Monsieur le Maire. Résultats du vote : votants 19, exprimés 15, voix pour 9, voix contre 6. La délibération est adoptée.

AUTRES DELIBERATIIONS

- Restructuration et extension de la maison de retraite. Accord du conseil municipal pour apporter la garantie de la commune sur le prêt qui sera réalisé pour l'opération (montant 6 200 000 €). Votants 19, voix pour 19, voix contre 0.

- Vente BEUVIN. Le document d'arpentage est maintenant établi. La parcelle, dans le prolongement des parcelles déjà acquises, cadastrée AP 356, d'une superficie de 2494 m² est vendue 12470 € HT. Votants 19, voix pour 19, voix contre 0.

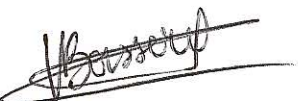
- Vente BETTOLI. Pour cette vente, décidée en 2007, compte tenu de raisons exceptionnelles, il s'avère nécessaire qu'elle soit effectuée au nom de Jérémy BETTOLI et non à celui de l'entreprise. Accord du conseil pour cette modification de l'identité de l'acquéreur, les autres éléments restent inchangés. Parcelle vendue AP 322, 2806 m² au prix de 14030 € HT. Votants 19, exprimés 13, voix pour 13, voix contre 0.

- Enfouissement ligne téléphonique ZA du Lidon. Les travaux sont réalisés, leur coût s'élève à 3921,76 € dont 369,95 € TTC sont à charge de la commune. Accord du conseil pour la prise en charge de cette somme. Votants 19, voix pour 19, voix contre 0.

- Questions diverses : il est demandé ou en est le dossier du secours populaire. Le transfert dans l'ancienne gare est à ce jour suspendu car il y a un candidat pour l'acheter et installer une activité commerciale. D'autres propositions ont été formulées à Madame la Présidente.

Séance levée à 23 heures 55

La Secrétaire de Séance,



Valérie BOISSERIE

Le Maire,



Francis BORDÈS

